



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0154

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 - Convention cadre pour le soutien aux projets Acacia, Alter Eco et Légiosécurité

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touléron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0154**

commission principale :

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 - Convention cadre pour le soutien aux projets Acacia, Alter Eco et Légiosécure**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le Conseil a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité chimie environnement nommé Axelera.

La Communauté urbaine est à l'initiative d'Axelera et a souhaité dès le départ apporter son concours à la mise en place et au développement de ce pôle. Ayant pour ambition d'accélérer la transformation de la filière pour passer d'une chimie, aujourd'hui majoritairement engagée dans des actions curatives de ses effets à une chimie d'avant-garde, intégrant dès la conception une maîtrise accrue de sa relation à l'environnement et à la cité, ce pôle est aujourd'hui porté par l'association Axelera dont les membres fondateurs sont Rhodia, Arkéma, l'Institut français du pétrole (IFP), Suez et le centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Chaque année, ces projets de R&D labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention cadre avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire financeur définit son niveau d'intervention.

En 2005, Axelera a lancé un premier projet de R&D portant sur l'intensification des procédés (15 M€ avec un financement public obtenu au titre du fonds de compétitivité des entreprises de 5 M€). En 2006, Axelera a lancé le projet Rhodanos -sur le thème du traitement de l'eau- d'un montant total de 11,75 M€ que la Communauté urbaine a soutenu à hauteur de 1,051 M€ par une délibération en date du 10 octobre 2006. En 2007, Axelera a engagé le projet Valorsites sur le thème de la dépollution et valorisation des sites impactés par des polluants de type persistants bioaccumulables et toxiques (PBT) d'un montant total de 5,22 M€ que la Communauté urbaine a soutenu à hauteur de 988 k€.

En 2008, la Communauté urbaine envisage d'apporter son soutien au projet Acacia portant sur l'amélioration des procédés de captage du CO₂ industriel et anthropique, au projet Altereco portant sur la valorisation des rejets à basses températures et Legiosecur portant sur les nouvelles solutions chimiques de traitement du risque légionelle pour des tours aéroréfrigérantes plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement.

La présentation du projet Acacia

Le projet vise à développer les technologies et les procédés du captage du CO₂ en post combustion directement sur fumées de sources fixes, afin de réduire le coût de captage du CO₂ pour les industries, le coût du traitement à la tonne du CO₂ et l'impact du traitement du CO₂ sur le coût de l'électricité ou des produits industriels (ciments, aciers).

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- des travaux de R&D permettant d'industrialiser à court terme à l'issue du projet, en 2011-2012, via la validation de cas industriels des solutions de captage basées sur l'amélioration des procédés existants. L'objectif fixé est de développer des procédés visant un coût global de captage inférieur de 20 % au coût des procédés existants,
- des travaux de R&D sur de nouveaux procédés en rupture par voie liquide ou solide permettant aux acteurs du projet et de la filière de se positionner à moyen terme sur le marché du captage du CO² pour les nouvelles installations industrielles attendues pour 2015. L'objectif fixé est d'atteindre un coût global de captage inférieur de 50 % au coût des procédés existants.

Le projet Acacia vise le marché du captage du CO² à l'échelle industrielle qui démarrera véritablement à l'horizon 2012-2015, en diminuant le coût des procédés de captage de CO² par rapport au coût de rachat de quotas de CO².

Ce projet devrait permettre des gains environnementaux importants (amélioration du rendement énergétique des procédés de captage, diminution des consommations de solvants, diminution des gaz à effet de serre), de la création d'activités (ventes de nouveaux solvants et matériaux solides, ventes de procédés de captage de CO² sous forme de licence, ventes de prestations d'engineering via les filiales de l'IFP et les équipementiers français du secteur). En ce qui concerne l'emploi, le projet permettra :

- sur la phase R&D : maintien des emplois de R&D à fort potentiel sur les thématiques prioritaires des partenaires industriels, création de 10 emplois pour les cinq laboratoires partenaires, création d'un emploi pour CTI, création de 10 emplois pour Rhodia à l'issue du projet,
- sur la phase d'industrialisation et de déploiement commercial : création de postes pour les filiales d'IFP et pour Arkema suite à la vente de nouveaux solvants et pour les équipementiers présents sur cette activité.

La durée du projet est de 36 mois et devrait commencer au 1er octobre 2008.

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier au projet Acacia à travers une convention de financement avec l'université Claude Bernard Lyon 1 pour un montant de 470 110 €.

La présentation du projet Altereco

L'industrie consomme plus de 300 TWh de combustibles et rejette des quantités très importantes d'énergie, plusieurs dizaines de pourcentages. Ces rejets inférieurs à 150°C sont dénommés "rejets basse température" (RBT).

Ce gisement d'économie d'énergie est important et peut contribuer de manière efficace à une diminution des gaz à effet de serre. Aujourd'hui, dans le monde industriel, la valorisation des RBT se heurte à différentes difficultés, notamment économiques et techniques. La mise en place du projet permettra :

- la mise en place d'une technologie de résolution du problème de la récupération des RBT,
- la mise au point de nouvelles techniques,
- la mise en œuvre de tests grandeur nature pour démontrer la faisabilité de valorisation des RBT de ces nouvelles technologies.

Les retombées liées à la mise en place de ce projet sont à la fois industrielles, économiques et environnementales :

- amélioration de la gestion des rejets industriels,
- développement d'une industrie thermodynamique largement implantée en Rhône Alpes,
- valorisation d'une source d'énergie régionale, qui diminue la dépendance énergétique, améliore les bilans des GES, de l'eau et des rejets liquides dans l'environnement,
- création d'emplois locaux grâce à une dynamique locale d'investissement et commercialisation de cette nouvelle source d'énergie.

Le projet devrait durer 36 mois et démarrer au 1er juillet 2008.

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier au projet Altereco à travers une convention de financement avec Rhodia pour un montant de 249 803 €.

La présentation du projet Legiosecure

L'objectif de Legiosecure est de développer de nouvelles solutions de traitement du risque légionellose pour des tours aéroréfrigérantes (TAR) plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Le projet vise à mettre au point deux nouvelles solutions de traitement innovantes Perox (à base d'eau oxygénée) et Securox (à base de dioxyde de chlore) ciblant les micro organismes associés au risque d'infection légionelle. A travers ces développements, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- maîtrise du risque légionelle,
- développement des traitements innovants visant toutes les problématiques associées aux TAR,
- diminution des rejets polluants, en substituant aux traitements biocides actuels écotoxiques des traitements bien moins polluants,
- gain de productivité pour les industriels utilisateurs : réduction du coût des traitements, du coût de la taxe relative aux rejets écotoxiques d'eaux usées en milieu extérieur et de la redevance pour le prélèvement d'eau de source.

Les retombées attendues sont les suivantes :

- sur le marché des TAR : augmentation des ventes de TAR humides,
- augmentation des prestations de suivi et de monitoring du risque légionelle,
- pour les industries utilisatrices des TAR : diminution des coûts de traitement des eaux des TAR, augmentation de la productivité.

En ce qui concerne l'emploi, on peut noter :

- pour la phase de R&D : maintien pour les industriels des emplois R&D à fort potentiel sur leurs thématiques prioritaires,
- sur la phase d'industrialisation et de commercialisation : maintien des emplois pour plusieurs industriels (Arkéma, Nalco, Elyo),
- création d'emplois pour plusieurs entreprises : THETIS environnement, Bio UV, ONDEO IS.

Le projet devrait durer 36 mois et démarrer au 1er juillet 2008.

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier au projet Légiosecure à travers une convention de financement avec Arkéma pour un montant de 28 784 €, le CNRS pour un montant de 82 841 € et Elyo Cylergie pour un montant de 22 398 €.

Les budgets et les plans de financement

Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet Acacia se répartissent de la manière suivante (en €) :

Bénéficiaires	Montant total	Etat (FCE)	Conseil régional Rhône-Alpes	Communauté d'agglomération de Grenoble	CG38	CG69	Communauté urbaine de Lyon	Totaux
entreprises	2 000 541	326 455						
établissements publics à caractère industriel et commercial								
laboratoires	4 914 652	983 771					500 000	
dont université Claude Bernard Lyon 1							500 000	
total	6 915 193							

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec l'université Claude Bernard Lyon 1 pour un montant de 500 000 €. Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet Altereco se répartissent de la manière suivante (en €) :

Bénéficiaires	Financement privé	Etat (FCE)	Conseil régional Rhône-Alpes	Communauté d'agglomération de Grenoble	CG38	CG69	Communauté urbaine de Lyon	Totaux
laboratoires	307 694							
établissements publics à caractère industriel et commercial								
entreprises	5 189 976							
dont Rhodia							249 803	
total	5 497 670							

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec Rhodia pour un montant global de 249 803 €.

Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet Légiosecur se répartissent de la manière suivante (en €) :

Bénéficiaires	Montant total	Etat (FCE)	Conseil régional Rhône-Alpes	Communauté d'agglomération de Grenoble	CG38	CG69	Communauté urbaine de Lyon	Totaux
entreprises	1 124 384							
dont Arkéma CRRA							28 784	
dont Elyo Cylergie							22 398	
établissements publics à caractère industriel et commercial								
laboratoires	563 209							
dont CNRS							82 841	
total	1 687 593						134 023	

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec :

- Arkéma CRRA pour un montant global de 28 784 €,
- Elyo Cylergie pour un montant global de 22 398 €,
- le CNRS - UMR 5240 pour un montant global de 82 841 € ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative au financement de projets de R&D du pôle Axelera chimie-environnement et notamment Acacia, Altereco et Légiosecuré.

2° - Décide de soutenir, dans le cadre des projets de R&D d'Axelera labellisés par l'Etat en 2008 : le projet Acacia à hauteur de 500 000 €, le projet Alterco à hauteur de 249 803 €, le projet Légiosecuré à hauteur de 134 023 €.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.